



**LE PRÉFET MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite
N° 0-12172-2019/PREMAR ATLANT/AEM/NP
du **16 AVR. 2019**

LE PRÉFET DU MORBIHAN

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

à

destinataires *in fine*

OBJET : comité de pilotage Natura 2000 commun :

zone spéciale de conservation (ZSC) massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées FR5300027 désigné au titre de la directive habitats, faune, flore ;

zone de protection spéciale (ZPS) baie de Quiberon FR5310093 désigné au titre de la directive oiseaux.

Nous avons l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du comité de pilotage commun de la zone spéciale de conservation massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées et de la zone de protection spéciale baie de Quiberon, qui se réunira :

**le jeudi 25 avril 2019 à 10 heures
à la Grande salle Espace J.P. Calloc'h
Place de la mairie
56680 PLOUHINEC**

(stationnement et entrée par la rue Maurice Thomas)

L'ordre du jour est le suivant :

1. bilan de l'animation de la ZSC massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées ;
2. opportunité de révision du document d'objectifs de la ZSC et l'élaboration du document d'objectifs de la ZPS baie de Quiberon: modalités de la concertation et de la rédaction du document d'objectifs commun ;
3. désignation du président du comité de pilotage et de la structure opératrice ;
4. programme d'activités 2019-2020 et calendrier.

Vous voudrez bien nous confirmer votre participation par courriel à l'adresse suivante :
sophie.ollivier@premar-atlantique.gouv.fr

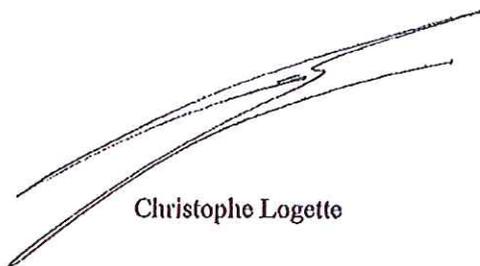
Un café vous sera proposé à partir de 9h30 dans la salle accueillant le comité de pilotage
Je vous remercie de bien vouloir participer à cette réunion ou de vous y faire représenter.

A Brest, le **16 AVR. 2019**

A Lorient, le **16 AVR. 2019**

Pour le préfet maritime de l'Atlantique,
par empêchement de son adjoint chargé de
l'action de l'État en mer,
le chef de la division de l'action de l'État en mer

Pour le préfet du Morbihan,
le sous-préfet de Lorient



Christophe Logette

Le Sous-Préfet



Pierre Clavreuil

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- M. le président du conseil régional de Bretagne ou son représentant
- M. le président du conseil départemental du Morbihan ou son représentant
- M. le président de Lorient agglomération ou son représentant
- M. le président d'Auray Quiberon Terre Atlantique ou son représentant
- M. le président de la communauté de communes de Blavet Bellevue Océan ou son représentant
- M. le président du syndicat mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon
- M. le président du syndicat mixte de la Ria d'Étel
- M. le maire de la commune de Gâvres ou son représentant
- M. le maire de la commune de Plouhinec ou son représentant
- M. le maire de la commune de Rianteac ou son représentant
- M. le maire de la commune de Port Louis ou son représentant
- M. le maire de la commune d'Étel ou son représentant
- M. le maire de la commune de Belz ou son représentant
- M. le maire de la commune d'Erdeven ou son représentant
- M. le maire de la commune de Plouharnel ou son représentant
- M. le maire de la commune de Saint-Pierre-Quiberon ou son représentant
- M. le maire de la commune de Quiberon ou son représentant
- M. le maire de la commune de Carnac ou son représentant
- M. le commandant de la base des fusiliers-marins et commandos ou son représentant
- M. le directeur du comité départemental du tourisme du Morbihan ou son représentant
- M. le président de la chambre d'agriculture du Morbihan ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Morbihan ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ou son représentant
- M. le président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan ou son représentant
- M. le président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne sud ou son représentant
- M. le président de l'association de chasse maritime du Morbihan ou son représentant
- M. le président du comité départemental de la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer ou son représentant
- M. le président de la fédération de pêche du Morbihan ou son représentant
- M. le président du syndicat des pêcheurs à pied de la petite mer de Gâvres ou son représentant
- M. le président du comité départemental de la propriété privée rurale du Morbihan ou son représentant
- M. le président du comité départemental de la randonnée pédestre du Morbihan ou son représentant
- M. le président du comité départemental du tourisme équestre du Morbihan ou son représentant
- M. le président du comité départemental de voile du Morbihan ou son représentant
- M. le président de l'union nationale des associations de navigateurs du Morbihan ou son représentant
- M. le président du comité départemental d'études et de sports sous-marins du Morbihan ou son représentant
- M. le président de l'école nationale de voile et des sports nautiques ou son représentant
- M. le président de l'association Bretagne Vivante-SEPNB ou son représentant
- M. le président de l'association l'observatoire du plancton ou son représentant

- M. le président de l'association la ligue de protection des oiseaux (LPO) ou son représentant
- Mme la présidente de l'association Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan (UMIVEM) ou son représentant
- Mme la présidente de l'association les amis des chemins de ronde du Morbihan ou son représentant
- M. le président de l'association Eau et Rivières de Bretagne ou son représentant
- M. le président de l'association de sauvegarde et de protection du littoral de Gâvres ou son représentant
- M. le président du groupe de recherches et d'études des invertébrés du massif armoricain (GRETIA) ou son représentant
- M. le président du groupe mammalogique breton ou son représentant
- M. le directeur du conservatoire botanique national de Brest ou son représentant
- M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ou son représentant
- M. le directeur de la station biologie marine du muséum national d'histoire naturelle (MNHN) de Concarneau ou son représentant
- M. le commandant de la zone maritime de l'Atlantique ou son représentant
- M. le commandant de la zone Terre Nord Ouest ou son représentant
- M. le commandant de l'arrondissement maritime Atlantique ou son représentant
- M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne ou son représentant
- M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique/ Manche Ouest ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer et son adjoint délégué à la mer et au littoral du Morbihan ou son représentant
- M. le directeur départemental délégué de la cohésion sociale du Morbihan ou son représentant
- Mme la directrice inter-régionale Bretagne-Pays de Loire de l'agence française pour la biodiversité ou son représentant
- M. le chef de l'antenne atlantique de l'agence française pour la biodiversité ou son représentant
- M. le délégué régional de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
- Mme la déléguée inter-régionale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
- M. le délégué régional du conservatoire du littoral de Bretagne ou son représentant
- M. le directeur régional de l'office national des forêts ou son représentant
- M. le président de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) ou son représentant

COPIES :

- Préfecture du Morbihan
- REMAR ATLANT/ABM (ENV)
- Archives (Dossier d'affaire - Chrono D04).